

Service de l'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1998 en application de la nomenclature M49

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'application du plan comptable général de 1982 aux services publics locaux à caractère industriel et commercial a rendu nécessaire une réforme des procédures budgétaires et comptables des Services d'Eaux et Assainissement. Tel a été l'objet de l'instruction codificatrice M 49 qui est appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1992.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 1998 du Service Assainissement sont les suivants :

Section d'investissement

résultat des réalisations 1998 :	18 005 932,70 F
solde des restes à réaliser 1998 :	42 701 338,00 F
	- 24 695 405,30 F

Le programme d'investissements 1998 fait apparaître au 31 décembre 1998 un besoin d'autofinancement de 24 695 405,30 F, montant arrondi à 24 700 000 F qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 1998.

Section d'exploitation

résultat d'exploitation du budget 1997	+ 7 787 262,91 F
déduction faite de la part affectée à l'investissement 1998 (19 727 762,91 F - 11 940 500,00 F)	
résultat d'exploitation de l'exercice 1998	+ 34 734 559,07 F
Excédent de clôture 1998 disponible	42 521 821,98 F

Le Conseil Municipal est invité à affecter au budget supplémentaire de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

10682 - Réserves facultatives Exercice 1998	24 700 000,00 F
Autofinancement complémentaire du programme d'investissements 1998	

Autofinancement complémentaire du programme de travaux 1999 adopté par délibération du 29 mars 1999 soit 3 000 000 F par l'emploi de l'excédent d'exploitation.

Il est rappelé ci-après les imputations concernées par cette affectation :

- Travaux neufs sur réseaux - réhabilitation 893/2315 - 89117 - 30800	1 500 000,00 F
- Travaux neufs station d'épuration 893/2315 - 86800 - 30800	1 500 000,00 F
Financement des travaux de viabilité de la zone d'activités Rue Einstein/Rue Kastler, réseau d'assainissement 893/2315 CP 99014 CS 30300	700 000,00 F

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Assainissement pour une affectation ultérieure s'élève à 14 121 821,98 F. Cette somme comprend les créances douteuses.

Cet excédent provient en grande partie de la recette exceptionnelle encaissée en 1998 du fait du passage à une facturation semestrielle de la consommation d'eau.

L'assainissement fait l'objet d'une programmation de travaux à court terme d'une importance particulière : la construction du collecteur Nord-Ouest dont les appels d'offres sont en cours, le traitement complet de l'azote à Port Douvot dont l'appel d'offres sur performances est lancé ce mois-ci et la construction de bassins de stockage destinés à éviter les inondations et limiter la pollution par temps de pluie représentent en valeur cumulée plus de 120 millions de francs à engager sur les trois ou quatre prochaines années.

L'excédent dégagé sur l'exercice 1998 pourra être affecté prioritairement au financement de ces travaux, de façon à stabiliser le montant de la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la présente proposition.

Résultat d'exécution du budget 1998

Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 1997 (1)	Part affectée à l'investissement 1998 (2)	Résultat de l'exercice 1998 (3)	Résultat de clôture 1998
Investissement	7 580 312,69		10 425 620,01	18 005 932,70 (1)+(3)
Exploitation	19 727 762,91	11 940 500,00	34 734 559,07	42 521 821,98 (1)-(2)+(3)
Total	27 308 075,60	11 940 500,00	45 160 179,08	60 527 754,68

Résultat de l'exercice 1998

Assainissement	Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	62 381 000,00	70 446 001,00	132 827 001,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	41 369 996,84	73 911 761,24	115 281 758,08
Réduction de titres	1 940 000,00	436 204,56	2 376 204,56
Recettes nettes	39 429 996,84	73 475 556,68	112 905 553,52
Restes à réaliser	22 340 299,00		22 340 299,00
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	99 110 545,00	41 295 301,00	140 405 846,00
Engagements	94 444 083,46	38 760 302,31	133 204 385,77
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	29 402 446,46	38 760 302,31	68 162 748,77
Annulation de mandats			
Dépenses nettes	398 069,63	19 304,70	417 374,33
Dépenses engagées non mandatées	29 004 376,83	38 740 997,61	67 745 374,44
	65 041 637,00		65 041 637,00
Résultat de l'exercice			
Excédent			
Déficit	10 425 620,01	34 734 559,07	45 160 179,08
			0,00
Restes à réaliser			
Excédent			
Déficit	42 701 338,00		42 701 338,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Eaux - Assainissement et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 22 juin 1999